

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 525

11 mars 2009

SOMMAIRE

ADD Venture S.A.	25195	Horizon Services	25191
Alter Domus HR & Payroll Services S.à r.l.	25155	Immobilien-und Kapitalanlagen-Vermittlungsgesellschaft	25188
Assurfirmo S.à r.l.	25154	ING Industrial Real Estate Germany II S. à r.l.	25176
Back-Office Support Solution S.A.	25186	International Company Artrosa S.A.	25177
Belgravia European Properties	25200	Jobelyn S.à r.l.	25181
Bima Investment S.A.	25171	KanAm Grund Omegalux S.A.	25198
Caraibos Europe	25179	LIP third S.à r.l.	25172
Car Wash Delux S.à r.l.	25156	LMR Global Holdings S.à r.l.	25164
CAST-Partners Two S.à r.l.	25159	Logicinvest S.A.	25169
Centar Investments (Asia) S.à r.l.	25188	L.O. -Invest	25178
Central European Prague Investment S.à r.l.	25173	Luxtech S.à r.l.	25163
Central European Prague Investment S.à r.l.	25175	Medilux S.A.	25157
Central European Warsaw Investment S.à r.l.	25165	Monterey Holdings I Sàrl	25194
Central European Warsaw Investment S.à r.l.	25163	P.M.S. Trust S.A.	25176
China Opportunity S.A. SICAR	25169	Primigenia S.A.	25183
CHRIST Party & Catering Luxembourg S.à r.l.	25167	REIP P-second S.à r.l.	25159
Cophil S.A.	25195	REPI first S.à r.l.	25171
DCORP, S. à r.l.	25158	Salisbury S.à r.l.	25192
Easy Solutions S.à r.l.	25190	Société Domaine de Bois Le Roi S.A.	25154
Elati Holding S.A.	25154	Stadlux Investment S.A.	25195
Entec Europe S.A.	25157	Travaux de Toitures Fritz Heirandt S.à r.l.	25160
Foncière du Grand-Duché S.à r.l.	25174	VIP Products S.A.	25173
Forbel S.A.	25175	VSII (Lux) S. à r.l.	25200
Genion	25191	WestLB International	25165
Henry J. and Erna D. Leir Foundation	25162	WOOD & Company Group S.A.	25156
		Zambon Advance Luxembourg S.A.	25181

Assurfirmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.501.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009024571/231/14.

(090025729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Société Domaine de Bois Le Roi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6496 Echternach, 48, Montée Trooskneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 99.424.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009024570/231/14.

(090025743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Elati Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.586.

*Extrait du livre des procès-verbaux
Assemblée Générale annuelle du 2 mai 2005*

L'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

1) La présente Assemblée renouvelle à l'unanimité le mandat des administrateurs suivants:

- Epaminondas Dafermos, homme d'affaires, demeurant à 5, rue Georgiou Seferi, 14556 Neo Psychiko, Grèce
- Nikolaos Korogiannakis, avocat, demeurant à 7, Place Jean Jacobs, Bruxelles 1000, Belgique
- Ekaterini Mouzaki, avocat, demeurant à 18, rue Akadimias, 10671 Athènes, Grèce.

Leur mandat est valable pour deux ans et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2007.

2) Renouvelle le mandat du Commissaire:

Georgios Georgiou-Kostakopoulos, avocat, demeurant à 18, rue Akadimias, 10671 Athènes, Grèce.

Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2007.

Luxembourg, le 03/06/2005.

*Le Bureau**Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Copie conforme du livre des procès-verbaux

Nikolaos KOROGIANNAKIS

Membre du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009023689/2256/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04742. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Alter Domus HR & Payroll Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.136.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "Alter Domus HR & Payroll Services S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section RCS B numéro 137 136, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 924 du 15 avril 2008, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2344 du 25 septembre 2008.

A comparu:

La société Alter Domus, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 65 509, agissant en tant qu'associé unique, ici représentée par son gérant, Monsieur Dominique Robyns, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

La partie, représentée selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les parts sociales sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Approbation du projet de fusion et de la fusion par absorption de Alter Domus HR & Payroll Services S.à r.l. et Securex Luxembourg S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé, la résolution suivante a été prise:

Projet de fusion:

Il est rappelé qu'un projet de fusion a été arrêté par les conseils de gérance et d'administration de Alter Domus HR & Payroll Services S.à r.l., ayant son siège à Luxembourg, société absorbée, et Securex Luxembourg S.A., ayant son siège à Bertrange, société absorbante, avec prise d'effet de la fusion au 1^{er} janvier 2009 (date effective), date à laquelle l'unique société absorbante poursuivra seule les activités de la société absorbée.

Ledit projet d'apport a été publié au Mémorial C numéro 2974 du 17 décembre 2008.

Approbation de la fusion:

L'assemblée générale décide d'approuver la fusion par absorption de Alter Domus HR & Payroll Services S.à r.l. par Securex Luxembourg S.A. telle que décrite dans le projet de fusion mentionné-ce-dessus.

Dispositions diverses:

En conséquence et en outre:

- a) Il est donné pleine et entière décharge aux gérants de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.
- b) Tous pouvoirs sont octroyés au conseil d'administration de la société absorbante aux fins d'opérer le transfert effectif des actifs et passifs de la société absorbée.

Déclaration notariale:

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion et de sa publication, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. ROBYNS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2009. Relation: LAC/2009/3908. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009024428/242/54.

(090025898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

WOOD & Company Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.001.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 83.396.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 10 février 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024482/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03784. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Car Wash Delux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 101.833.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Robert POORTERS, homme d'affaires, né à Ettelbruck le 13 août 1950, demeurant à L-8011 Strassen, 357, route d'Arlon.

Lequel comparant, en sa qualité d'associé unique, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. CAR WASH DELUX, S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 101.833;

II. que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juillet 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 949 du 23 septembre 2004;

III. Le capital social émis de la Société est actuellement de quarante-cinq mille Euros (45.000,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de quarante cent cinquante Euros (450,- EUR) chacune

IV. L'Associé unique est devenu propriétaire de la totalité des parts sociales et déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

V. L'Associé unique représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

VI. L'Associé unique déclare que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VII. Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège de la société savoir L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant préqualifié a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. POORTERS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52159. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008518/206/38.

(090006447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Entec Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.789.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 juin 2008

- Les mandats d'Administrateur de Madame Valérie DI BARTOLOMEO, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Benoît PARMENTIER, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé en D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Certifié sincère et conforme

ENTEC EUROPE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 9th, 2008

- The Mandates of the Directors, Mrs Valérie DI BARTOLOMEO, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Mr Benoît PARMENTIER, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and Mr Jean-Robert BARTOLINI, D.E.S.S., professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg are re-conducted for a new statutory period of one year until the Annual General Meeting of the year 2009.

- The mandate of the Statutory Auditor, the company FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg is re-conducted for a new statutory period of one year until the Annual General Meeting of the year 2009.

Luxembourg, June 9th, 2008.

For true copy

ENTEC EUROPE S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Référence de publication: 2009004021/795/37.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11412. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Medilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 55, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.690.

L'an deux mil huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Philippe TROQUET, administrateur de sociétés, demeurant à B-4120 Neupré, 55, Bois Impérial Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que le comparant possède cinquante pour cent des actions de la société anonyme MEDILUX S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 55, rue Grande Duchesse Charlotte,

constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu en 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 683, de 1988,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu en 1995, publié au dudit Mémorial C, numéro 182 de 1995

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 102.690.

Que le capital social est fixé à trois millions huit cent mille anciens francs luxembourgeois (3.800.000,-FLUX) soit quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-dix-neuf virgule cinquante-quatre euros (94.199,54€) représenté par trois mille huit cents (3.800) actions.

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Que l'autre actionnaire possédant cinquante pour cent de la société a été convoqué par lettre recommandée lui adressée le 07 novembre 2008.

Que l'associé, représentants cinquante pour cent du capital social, demande au Notaire de dresser le présent procès-verbal de carence.

Qu'une deuxième assemblée générale avec comme ordre du jour suivant se tiendra en l'étude du Notaire soussigné le 21 janvier 2009 à 10 heures:

Ordre du jour:

- 1.- dissolution de la société MEDILUX S.A. avec effet immédiat
- 2.- décharge à accorder aux administrateurs PAT HOLDING et Philippe TROQUET
- 3.- décision sur la conservation des livres de la société
- 4.- Divers

Que le présent procès-verbal, ensemble avec la convocation à la deuxième assemblée seront notifiés à Monsieur Robert PLEIC, demeurant à L-9780 Wincrange, 66B/2, route de Lullange.

Il est expressément souligné que la deuxième assemblée peut statuer sans condition de quorum.

La séance est levée.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimés à 700.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ph. Troquet, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 décembre 2008. WIL/2008/1072. Reçu douze euros = 12 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 9 février 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009025638/2724/48.

(090027443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

DCORP, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.495.

Extrait contrat de cession de parts sociales en date du 4 juin 2008

Conformément au contrat de cession de parts sociales du 4 juin 2008:

REAL ESTATE DESIGN & DEVELOPMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.703, a cédé CENT TRENTE-SIX (136) parts sociales de DCORP S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de EUR 20.000,- dont le siège social est établi L-1930 Luxembourg, avenue de la Liberté, 55, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 129.495, à CCORP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.160.

Suite à la cession, le capital social de DCORP SARL se compose comme suit:

CCORP S.A.: DEUX CENTS (200) parts sociales.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009025365/4286/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

CAST-Partners Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.761.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 4 septembre 2008

En vertu du contrat de cession de parts sociales daté du 4 septembre 2008, Monsieur Marc LOTTIG a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, soit 6.125 Anteile de la manière suivante:

- 1.962 Anteile à Merkur Real Estate GmbH, une société constituée sous le droit allemand, ayant son siège social auprès de ATOS Capital GmbH, ABC-Straße 19, D-20354 Hamburg, Deutschland et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Hamburg sous le numéro HRB 104219;

- 4.163 Anteile à EM-EL Verwaltung GmbH, une société constituée sous le droit allemand, ayant son siège social à Haferweg 24, D-22769 Hamburg, Deutschland et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Hamburg sous le numéro HRB 99612.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Pour extrait analytique conforme
Jacques de Patoul
Geschäftsführer

Référence de publication: 2009025485/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02573. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

REIP P-second S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 139.338.

—
Im Jahre zwei tausend neun, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung REIP Portfolio Holding S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.529,

hier vertreten durch Frau Edith DECKER, Bürokauffrau, beruflich ansässig in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 21. Januar 2009,

welche Vollmacht nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung REIP P-second S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 139.338 (NIN 2008 2423 142).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1633 vom 3. Juli 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebenzig Euro (€ 125.-) alle zugeteilt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung REIP Portfolio Holding S.à r.l.

Alsdann hat die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Wasserbillig zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 5. Sitz (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung REIP Portfolio Holding S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, übernommen werden.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. DECKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 janvier 2009. Relation: ECH/2009/87. Reçu soixante-quinze euros, 75,00, €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 29. Januar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009025675/201/49.

(090027529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Travaux de Toitures Fritz Heirandt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9537 Wiltz, rue Charles Lambert.

R.C.S. Luxembourg B 144.634.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois février.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Monsieur François HEIRANDT, couvreur, né à Wiltz, le 19 mars 1969, demeurant à L-9841 Wahlhausen, 2, an der Deckt.

Lequel a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet les activités de:

- installateur de mesures de sécurité en altitude;
- poseur-monteur de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués;
- ferblantier-zingueur,
- couvreur,
- ramoneur,
- nettoyeur de toitures,
- monteur d'échafaudages;
- fumiste et de poseur de systèmes de protection solaire.

La société peut faire toutes opérations commerciales et financières qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "TRAVAUX DE TOITURES FRITZ HEIRANDT S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Wiltz. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25 000) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de deux cent cinquante (250) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Monsieur François HEIRANDT, prénommé.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille (25 000) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant Monsieur François HEIRANDT, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature du gérant.

Le siège social de la société est établi à L-9537 Wiltz, rue Charles Lambert.

25162

Frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1 000) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Heirandt, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 4 février 2009. Relation: DIE/2009/1153. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 10 février 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009024416/234/90.

(090025372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Henry J. and Erna D. Leir Foundation, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg G 21.

—
Constituée suivant acte reçu par Maître Marie-Antoine-Paul-Octave-Roger Wurth, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 14 mars 1972, publié au Mémorial C no 108 du 28 juillet 1972.

*Bilan au 31 décembre 2007
(exprimé en EUR)*

ACTIF		PASSIF	
Portefeuille	1.566.823,18	Excédent d'Actif	2.117.244,76
Comptes Financiers	705.967,45	Dettes	155.545,87
	2.272.790,63		2.272.790,63

*Compte de recettes et de dépenses
(exprimé en EUR)*

DEPENSES		RECETTES	
Frais Généraux	42.936,10	Intérêts reçus	64.171,67
Subventions payées	152.250,00	Rev. s/Portefeuille	44.330,45
		Produits exceptionnels . .	1.386,74
		Excédent des dépenses . .	85.297,24
	195.186,10		195.186,10

*Budget de l'exercice 2008
(exprimé en EUR)*

DEPENSES		RECETTES	
Frais Généraux	25.000,00	Intérêts et Div.	150.000,00
Subventions	125.000,00		
	150.000,00		150.000,00

Conseil d'Administration

- M. Jacques LOESCH, Président du Conseil d'Administration
- M. Arthur HOFFMAN, Administrateur
- M. Edmond ISRAEL, Administrateur
- M. Lucien DALSCHEID, Administrateur
- M. Paul-Henri MEYERS, Administrateur
- Mme Mady MOYSE-JACOB, Administrateur
- Mlle Margot GIBIS, Administrateur

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE CONTINENTALE, Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2009008860/504/42.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10853. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Central European Warsaw Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 106.730.

Il résulte d'une cession de part sociale conclue en date du 1 décembre 2006 que:

Central European Participation S.à r.l. a cédé 1 (une) part sociale de la société Central European Warsaw Investment S.à r.l. à Central European Participation II S.à r.l., ayant son siège au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Suite à cette cession, les 20.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont désormais réparties comme suit:

1. Central European Participation S.à r.l.	19.998 parts sociales
2. Central European Participation II S.à r.l.	2 parts sociales
TOTAL	20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour Central European Warsaw Investment S.à r.l.

Dirk Ruppert

Gérant

Référence de publication: 2009024867/7085/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04469. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Luxtech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 20.693.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxembourg.

Ist erschienen:

INTERCLEAN LUXEMBOURG S.A., eine Holding unter Form einer Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines (RCS Luxembourg N° B 16.437)

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Privatbeamter, berufsansässig in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter auf Grund einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift am 18. Dezember 2008.

Welche Vollmacht nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die Komparentin vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt andurch:

- daß Sie die Eigentümerin sämtlicher Anteile, welche das gesamte Kapital der Gesellschaft mit Beschränkter Haftung, LUXTECH S.à r.l. mit Sitz in L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm ist.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Tom METZLER, mit Amtssitz in Luxembourg-Bonnevoie am 22. Juli 1983, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 259 vom 6. Oktober 1983 und

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg, Sektion B unter der Nummer 84.856.

Die Gesellschaft hat ein Kapital von FÜNFHUNDERTAUSEND LUXEMBURGER FRANKEN (500.000,- LUF) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je EINTAUSEND LUXEMBURGER FRANKEN (1.000,- LUF).

Die Komparentin welche die gesamten Anteile besitzt, beschliesst die Gesellschaft ohne Liquidation mit Wirkung zum 30. Juni 2008 aufzulösen.

Die Tätigkeit der Gesellschaft wird zu diesem Datum eingestellt und die alleinige Anteilinhaberin übernimmt persönlich alle Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft, welche keine Immobilien besitzt. Somit gilt die Liquidation der Gesellschaft als abgeschlossen.

Die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft werden während fünf Jahren in L-1713 Luxemburg, 202B, rue de Hamm, aufbewahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat der Komparent mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52203. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zum Vermerk der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Januar 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008513/206/43.

(090006485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

LMR Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.452.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 15 décembre 2008 que:

RF HOLDINGS limited, avec siège social à Canada Court, Upland Road, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, immatriculée au registre des Channel Islands sous le numéro Royaume-Uni 36078 Guernsey

a cédé:

1)

104 (cent quatre) parts sociales qu'elle détenait dans la société TORRE MAYOR FINANCE S.ar.l.

à la société AR Investments Limited, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registre des Iles Cayman sous le numéro 95530;

2)

104 (cent quatre) parts sociales qu'elle détenait dans la société TORRE MAYOR FINANCE S.a r.l.

à la société HR Investments Limited, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registre des Iles Cayman sous le numéro 95531;

3)

104 (cent quatre) parts sociales qu'elle détenait dans la société TORRE MAYOR FINANCE S.ar.l.

à la société LXB Investments Limited, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registre des Iles Cayman sous le numéro 95529;

4)

104 (cent quatre) parts sociales qu'elle détenait dans la société TORRE MAYOR FINANCE S.ar.l.

à la société RH Investments Limited, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registre des Iles Cayman sous le numéro 95528;

5)

104 (cent quatre) parts sociales qu'elle détenait dans la société TORRE MAYOR FINANCE S.ar.l.

à la société VXM Investments Limited, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registre des Iles Cayman sous le numéro 95532.

Suite à ces transferts, les parts sociales de TORRE MAYOR FINANCE S.a r.l. sont désormais réparties comme suit:

- RF HOLDINGS LIMITED	0 parts sociales
- AR Investments Limited	104 parts sociales
- HR Investments Limited	104 parts sociales

- LXB Investments Limited	104 parts sociales
- RH Investments Limited	104 parts sociales
- VXM Investments Limited	104 parts sociales
Total:	520 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour LMR GLOBAL HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009009025/2271/48.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02494. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Central European Warsaw Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 106.730.

Il résulte d'une cession de part sociale conclue en date du 31 mars 2007 que:

Central European Participation S.à r.l. a cédé 1.185 parts sociales de la société Central European Warsaw Investment S.à r.l. à Central European Participation II S.à r.l., ayant son siège au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Suite à cette cession, les 20.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont désormais réparties comme suit:

1. Central European Participation S.à r.l.	14.114 parts sociales
2. Central European Participation II S.à r.l.	5.886 parts sociales
TOTAL	20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour Central European Warsaw Investment S.à r.l.

Dirk Ruppert

Gérant

Référence de publication: 2009024863/7085/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04480. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

WestLB International, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 10.309.

*Aktualisierung unseres Handelsregisterauszuges
WestLB International S.A., Sektion B, Nummer 10.309*

- A. Ernennung eines neuen Geschäftsleiters
- B. Änderung Adresse tägliche Geschäftsführung
- C. Änderung der Zusammensetzung des Verwaltungsrates
- D. Ersatzwahl des stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates

Wir möchten Ihnen folgende Änderungen mitteilen:

A. Ernennung eines neuen Geschäftsleiters

Gemäß dem Umlaufbeschlussverfahren des Verwaltungsrates vom 19. Dezember 2008 wurden mit Wirkung vom 22. Dezember 2008 Herr Norbert Lersch und Herr Dr. Johannes Scheel als Mitglieder der laufenden Geschäftsführung bestätigt. Mit Wirkung vom 1. Januar 2009 wurde Herr Uwe Krönert als zusätzliches Mitglied der laufenden Geschäftsführung bestimmt.

B. Änderung Adresse tägliche Geschäftsführung

Bitte ändern Sie die Adressen von Herrn Norbert Lersch und Herrn Dr. Johannes Scheel gemäß den Eintragungsformularen.

C. Änderung der Zusammensetzung des Verwaltungsrates

Im Verwaltungsrat haben sich zwischenzeitlich folgende Änderungen ergeben:

Zum 31. Dezember 2008 sind die Herren Dr. Hans-Jürgen Niehaus und Werner Taiber aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden. Herr Dr. Hans-Jürgen Niehaus legte gleichzeitig sein Amt als stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates nieder.

Bei der außerordentlichen Generalversammlung der WestLB International S.A. vom 19. Dezember 2008 wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Nach dem Ausscheiden der Herren Dr. Hans-Jürgen Niehaus und Werner Taiber zum 31.12.2008 aus dem Verwaltungsrat der WestLB International S.A. wählt die Generalversammlung

Herrn Andreas Goßmann,

Vorsitzender des Vorstandes der Weberbank Actiengesellschaft, Berlin,

Herrn Klaus Siegers,

Mitglied des Vorstandes der Weberbank Actiengesellschaft, Berlin, und

Herrn Uwe Krönert,

ab dem 1. Januar 2009 Geschäftsführer der WestLB International S.A., Luxemburg,

mit Wirkung vom 1. Januar 2009 zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates der WestLB International S.A. Die Laufzeit ihrer Mandate endet mit der Generalversammlung des Jahres 2014 gem. Artikel 9.2 der Satzung.

D. Ersatzwahl des stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates

Mit Wirkung vom 26. Januar 2009 wurde gemäß dem Umlaufbeschlussverfahren des Verwaltungsrates vom 16. Januar 2009 Herr Andreas Goßmann zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt.

Aktuelle Zusammensetzung des Verwaltungsrates der WestLB International S.A.

Hubert Beckmann, Vorsitzender

Stellvertretender Vorsitzender des Vorstandes der

WestLB AG

Herzogstraße 15

D-40217 Düsseldorf

Andreas Goßmann, stellvertretender Vorsitzender

Vorsitzender des Vorstandes der

Weberbank Actiengesellschaft

Hohenzollerndamm 134

D-14199 Berlin

Klaus Siegers

Mitglied des Vorstandes der

Weberbank Actiengesellschaft

Hohenzollerndamm 134

D-14199 Berlin

Herrn Uwe Krönert

Administrateur-Directeur der

WestLB International S.A.

32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1330 Luxembourg

Norbert Lersch

Administrateur-Directeur der

WestLB International S.A.

32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1330 Luxembourg

Dr. Johannes Scheel

Administrateur-Directeur der

WestLB International S.A.
32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg

Wir bitten um entsprechende Anpassung des Handelsregistrauszuges.

Mit freundlichen Grüßen
WestLB International S.A.
Dr Johannes Scheel / Marc Klein

Référence de publication: 2009024716/1955/79.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00957. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

CHRIST Party & Catering Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.649.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den vierten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach.

sind erschienen:

- 1.- Herr Dieter CHRIST, Restaurantfachmann, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Titzstrasse 25.
- 2.- Herr Marco CHRIST, Fachmann für Systemgastronomie, wohnhaft in D-66798 Wallerfangen, Nelkenstrasse 10.
- 3.- Herr Nikolaus WALTER, Bankkaufmann, wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Fremersdorfer Strasse 15.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung " CHRIST Party & Catering Luxembourg S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Altwies.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Party- und Catering- Service, sowie alle damit verbundenen Dienstleistungen.

Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Dieter CHRIST, Restaurantfachmann, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Titzstrasse 25, einundfünfzig Anteile	51
2.- Herr Marco CHRIST, Fachmann für Systemgastronomie, wohnhaft in D-66798 Wallerfangen, Nelkenstrasse 10, neununddreissig Anteile	39
3.- Herr Nikolaus WALTER, Bankkaufmann, wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Fremersdorf er Strasse 15, zehn Anteile	10
TOTAL: HUNDERT Anteile	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Marco CHRIST, Fachmann für Systemgastronomie, wohnhaft in D-66798 Wallerfangen, Nelkenstrasse 10.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5670 Altwies, Le Moulin, Route de Luxembourg.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt. Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. CHRIST, M. CHRIST, N. WALTER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 06 février 2009. Relation: ECH/2009/163. Reçu soixante-quinze euros 75,00,-€

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 11. Februar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009024422/201/120.

(090025713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

China Opportunity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 120.970.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 février 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009024572/231/15.

(090025718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Logicinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.666.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-trois janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOGICINVEST S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B86666, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 21 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 971 du 26 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire prénommé, en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 340 du 15 avril 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Claire SABBATUCCI, gestionnaire de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, cadre de société, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées. La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement du pouvoir de signature des administrateurs pour donner un pouvoir de signature individuelle à chaque administrateur.

2. Modification afférente de l'article 11 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le pouvoir de signature des administrateurs pour donner un pouvoir de signature individuelle à chaque administrateur.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: ANTONELLI - SABBATUCCI - BORTOLOTTI - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2009. Relation GRE/2009/469. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 10 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024450/231/57.

(090026027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Bima Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.270.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 novembre 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:
Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).
- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:
Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

BIMA INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025452/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

REPI first S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 137.853.

Im Jahre zwei tausend neun, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung REPI Holding S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.578,

hier vertreten durch Frau Edith DECKER, Bürokauffrau, beruflich ansässig in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 21. Januar 2009,

welche Vollmacht nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung REPI first S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 137.853 (NIN 2008 2413 392).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1156 vom 10. Mai 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebenzig Euro (€ 125.-) alle zugeteilt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung REPI Holding S.à r.l.

Alsdann hat die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Wasserbillig zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 5. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung REPI Holding S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, übernommen werden.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. DECKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 janvier 2009. Relation: ECH/2009/81. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 30. Januar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009025662/201/49.

(090027588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

LIP third S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 139.170.

Im Jahre zwei tausend neun, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIP Holding S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.925,

hier vertreten durch Frau Edith DECKER, Bürokauffrau, beruflich ansässig in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 21. Januar 2009,

welche Vollmacht nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIP third S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 139.170 (NIN 2008 2422 162).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1607 vom 1. Juli 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125.-) alle zugeteilt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIP Holding S.à r.l.

Alsdann hat die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Wasserbillig zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 5. Sitz (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm Wortlaut zu geben:

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche

integral durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIP Holding S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle, übernommen wurden.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. DECKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 janvier 2009. Relation: ECH/2009/79. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 30. Januar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009025663/201/49.

(090027585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

VIP Products S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 84.055.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 19 décembre 2008

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre, à seize heures, les actionnaires de la société VIP PRODUCTS S.A. (en abrégé «VIP») se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Les actionnaires constatent que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Fiduciaire FRH S.à r.l.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Strassen, le 19.12.2008.

Peter Friberg / Françoise Bouvez / Christian Friberg

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2009025367/9323/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Central European Prague Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.953.

Il résulte d'une cession de part sociale conclue en date du 31 décembre 2007 que:

Central European Participation S.à r.l. a cédé 63 parts sociales de la société Central European Prague Investment S.à r.l. à Central European Participation II S.à r.l., ayant son siège au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Suite à cette cession, les 20.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont désormais réparties comme suit:

1. Central European Participation S.à r.l.	12.639 parts sociales
2. Central European Participation II S.à r.l.	7.361 parts sociales
TOTAL	20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour Central European Prague Investment S.à r.l.

Dirk Ruppert

Gérant

Référence de publication: 2009024868/7085/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04484. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Foncière du Grand-Duché S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 115.263.

L'an deux mille neuf,

le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée HOLDING AKEMIS S.à r.l., avec siège social à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.447,

ici représentée par son gérant Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de sociétés, demeurant à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée FONCIERE DU GRAND-DUCHE S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.263 (NIN 2006 2409 372).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 22 mars 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1161 du 15 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 octobre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2423 du 28 décembre 2006.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-).

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Hesperange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Hesperange.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. KEMPF, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 30 janvier 2009. Relation: ECH/2009/114. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 10 février 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009024464/201/40.

(090025475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Central European Prague Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.953.

Il résulte d'une cession de part sociale conclue en date du 12 décembre 2006 que:

Central European Participation S.à r.l. a cédé 1 (une) part sociale de la société Central European Prague Investment S.à r.l. à Central European Participation II S.à r.l., ayant son siège au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Suite à cette cession, les 20.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont désormais réparties comme suit:

1. Central European Participation S.à r.l.	19.997 parts sociales
2. Central European Participation II S.à r.l.	3 parts sociales
TOTAL	<u>20.000 parts sociales</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour Central European Prague Investment S.à r.l.

Dirk Ruppert

Gérant

Référence de publication: 2009024874/7085/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04473. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Forbel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.922.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 5 janvier 2009 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Les administrateurs suivants ont démissionné de leur mandat avec effet immédiat:

- a. Monsieur Stef Oosvogels;
- b. Monsieur François Pfister;
- c. Madame Martine Gerber.

2. Les administrateurs suivants ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet immédiat pour une période de six ans:

- a. Monsieur Alberto Morandini né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg), résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- b. Monsieur Alain Blondlet né le 27 mars 1966 à Longlier (Belgique), résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- c. Madame Valérie Emond née le 30 août 1973 à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. La société Corporate Advisory Business S.A a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

4. La société Dillon Holding Limited ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies de la République des Seychelles sous le numéro IBC 031460 est nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire avec effet immédiat pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024661/1035/34.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

ING Industrial Real Estate Germany II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.232.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 19 janvier 2009

- La démission de Monsieur Luc Soleau, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par les associés avec effet immédiat.

- Monsieur Sean Murray, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est élu par les associés en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025125/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

P.M.S. Trust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.573.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le vingt-trois janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "PIERJET INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104586,

représentée par Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Aurélien LE RET, pré-qualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding "P.M.S. TRUST S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62573, a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 15 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 251 du 17 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 27 décembre 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "P.M.S. TRUST S.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à cent quatre-vingt un mille cinq cent douze Euros et neuf Cents (EUR 181.512,09), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme holding "P.M.S. TRUST S.A."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding "P.M.S. TRUST S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société anonyme holding "P.M.S. TRUST S.A."

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société anonyme holding "P.M.S. TRUST S.A." et répondra personnellement de tout le passif social de la société anonyme holding "P.M.S. TRUST S.A.", même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme holding "P.M.S. TRUST S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que le registre des actions nominatives a été annulé.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LE RET; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2009. Relation GRE/2009/475. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 9 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024440/231/53.

(090025915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

ICA, International Company Artrosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.320.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Madame Jolanta Rosa, administrateur de société, née le 1^{er} juin 1951 à Sulejowek, Pologne, demeurant à B-4020 Liège, 6, rue Strailhe,

ci-après nommée "l'actionnaire unique",

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme INTERNATIONAL COMPANY ARTROSA S.A, en abrégé ICA ayant son siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 103.320

ci-après dénommée "la Société",

a été constituée en date du 10 septembre 2004, par acte reçu par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1204 du 25 novembre 2004

- que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-) chacune.

- Que l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare reprendre tout le passif et l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et

non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;
- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société LFS ADVICE SERVICES S.A. une société anonyme ayant son siège social à L-8010 Strassen, 134, route d'Arlon (RCS Luxembourg N° B.28.203) désigné "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société; lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur,
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon
- Que l'actionnaire unique s'oblige à annuler les titres au porteur.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, lequel a signé avec le notaire le présent acte ensemble avec le liquidateur et le commissaire à la liquidation.

Signé: J.ROSA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3203. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009024441/206/53.

(090025908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

L.O. -Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.002.

L'an mil deux mil huit, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "L.O.-INVEST", RCS Luxembourg B numéro 75002, avec siège social au 412F, route d'Esch, L - 1030 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 23 mars 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 504 du 14 juillet 2000 (ci-après "la Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Candice De Boni, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Délibération sur la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur, la société Merlis S.A. avec siège social à 412F Route d'Esch L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 111320.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Candice De Boni, Jean-Michel Merienne, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2008. LAC/2008/51610. Reçu 12 € (douze euros)

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009024442/202/59.

(090025970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Caraibos Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.378.

L'an deux mil huit, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "CARAIBOS EUROPE", avec siège social à L-2449 Luxembourg, 16, Boulevard Royal

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 octobre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 6 du 4 janvier 2000

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 72.378

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Toni YARAK, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modifications des statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société pleinement imposable.

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts et de l'objet social ainsi que de l'article 3 des statuts de la société pour refléter les répercussions sur les statuts en vue du point 1 de l'ordre du jour

3.- Modification du premier paragraphe de l'article 18 des statuts.

4.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société pleinement imposable.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer en conséquence l'article 1^{er} des statuts ainsi que l'objet social et l'article 3 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il existe société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la suite sous la dénomination CARAIBOS EUROPE"

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 18. Autres assemblées générales** (1^{er} paragraphe)

Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées, si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.000,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H.DA CRUZ, M.MAYER, T.YARAK, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2009/53015. Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009024444/206/87.

(090025489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Jobelyn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.487.

Extrait des résolutions des actionnaires prises en date du 26 janvier 2009

Il résulte d'une résolution des actionnaires prise en date du 26 janvier 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Monsieur Jacques de Patoul, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- démission de Madame Elena Morrisova, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Davy Beaucé, né le 31 décembre 1981 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Davy Beaucé.

Référence de publication: 2009025253/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Zambon Advance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 89.724.

In the year two thousand nine, on the ninth of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Zambon Advance Luxembourg S.A., a société anonyme, having its registered office at L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, incorporated by deed dated on the 8 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1737 of 5 December 2002.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the ten shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Transfer of the Company's registered office from 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach to L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

2.- Modification of Article 2, first paragraph of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

Art. 2. 1st paragraph. "The registered office is in Luxembourg."

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to transfer the registered office of the company from 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach to L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article two of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 2. 1st paragraph.** The registered office of the company is in Luxembourg."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le neuf janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Zambon Advance Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu le 8 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1737 du 5 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société du 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2. Modification subséquente de l'article 2, 1^{er} alinéa, des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg."

3. Divers

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé de transférer le siège social de la société de 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. 1^{er} paragraphe.** Le siège social est établi à Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1323. Reçu soixante quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009024448/211/82.

(090026110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Primigenia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.631.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3IJ (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, en sa qualité de "director" de ladite société.

2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Luisella MORESCHI, prénommée,

en sa qualité de "director" de ladite société.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PRIMIGENIA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en TROIS MILLE CENT (3.100) actions de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier jeudi du mois de juin à 9.45 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- "AQUALEGION Ltd.", prédésignée, deux mille cinq cent soixante-treize actions	2.573
2.- "WALBOND INVESTMENTS Ltd.", prédésignée, cinq cent vingt-sept actions	<u>527</u>
TOTAL: trois mille cent actions	3.100

Les actions ont été entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration:

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution:

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c.- Madame Patricia JUPILLE, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Luisella MORESCHI, prénommée est nommé aux fonctions de présidente du conseil d'administration.

Troisième résolution:

Est appelée aux fonctions de commissaire:

GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège à Stravolos center, Office 204 Stravolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre enregistrée sous le numéro: HE 155572.

Quatrième résolution:

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution:

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: MORESCHI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 février 2009. Relation: LAC/2009/5042. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,00

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le onze février de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009024419/242/169.

(090025337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Back-Office Support Solution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.718.

L'an deux mille neuf, le cinq février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Back-Office Support Solution S.A.", établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 50, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 130718, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2085 du 25 septembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Constatation de la libération intégrale du capital.
 2. Remplacement des 310 actions existantes d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune par 100 actions d'une valeur nominale de 310,- EUR chacune.
 3. Augmentation de capital à concurrence de 44.000,-EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 75.000,- EUR, sans création et émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des actions représentatives du capital social.
 4. Libération intégrale de l'augmentation de capital.
 5. Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.
 6. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée constate que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, qui lors de la constitution de la société a été libéré à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit pour un montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR).

L'assemblée déclare que les soixante-quinze pour cent (75%) non-libérés du capital lors de la constitution ont entre-temps été libérés, de sorte que le capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à considérer dorénavant comme entièrement libéré.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-quatre mille euros (44.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-quinze mille euros (75.000,-EUR), sans création et émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des cent (100) actions représentatives du capital social à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de quarante-quatre mille euros (44.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de sept cent cinquante euros (750,- EUR) chacune."

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de 3 à 4 et nomme Monsieur Marc COHEN, cadre-employé, né à Paris, (France), le 8 janvier 1967, demeurant à L-5513 Remich, 13, rue du Bois, comme quatrième administrateur, son mandat prenant fin avec les mandats des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Marc COHEN, préqualifié:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2009. Relation GRE/2009/555. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 12 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024453/231/92.

(090025816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Centar Investments (Asia) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.506.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 janvier 2009

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 26 janvier 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Monsieur Jacques de Patoul, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- démission de Madame Elena Morrisova, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Davy Beaucé, né le 31 décembre 1981 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Davy Beaucé.

Référence de publication: 2009025254/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04399. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

I.K.V., Immobilien-und Kapitalanlagen-Vermittlungsgesellschaft, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5371 Schuttrange, 22, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 46.596.

—
Im Jahre zwei tausend sieben.

Den sechsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

SIND ERSCHIENEN:

1.- Frau Christa GLÖCKNER geborene SCHILD, Diplombetriebswirtin, wohnhaft in D- 66802 Berus, Ittersdorfer Str. 43,

handelnd in ihrer Eigenschaft als Betreuerin ihres Ehegatten Herrn Christian GLÖCKNER, Dipl. Volkswirt, wohnhaft in D-66802 Berus, Ittersdorfer Str. 43.

2.- Herr Dr. Frank W. FINK, Ingenieur, wohnhaft in D-66121 Saarbrücken, Bismarckstrasse 106a.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten Nachstehendes zu beurkunden:

Dass Herr Christian GLÖCKNER der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung IMMOBILIEN- und KAPITAL-ANLAGEN-VERMITTLUNGSGESELLSCHAFT, in Abkürzung I.K.V. war, mit Sitz in L-6163 Bourglinster 20, rue d'Altlinster, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 46.596 (NIN 1994 2400 775).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse LENTZ, mit dem damaligen Amtssitze in Remich, am 2. Februar 1994, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 183 vom 10. Mai 1994, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Alphonse LENTZ, am 24. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 146 vom 26. Februar 2001.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend drei hundert vierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (€ 12.394,68) beläuft, eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile, ursprünglich alle zugeteilt Herrn Christian GLÖCKNER.

Feststellung

Die Komparenten stellen fest, dass gemäss Optionsausübung vom 12. September 2007, Herr Frank W. FINK der alleinige Gesellschafter der fünf hundert Anteile an der besagten Gesellschaft mit beschränkter Haftung IMMOBILIEN- und KAPITALANLAGEN - VERMITTLUNGS GESELLSCHAFT, in Abkürzung I.K.V. geworden ist.

Eine Kopie dieses Schreibens bleibt nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Übertragung der Anteile an Herrn Dr. Frank W. FINK wird hiermit durch Frau Christa GLÖCKNER anerkannt.

Alsdann hat der jetzige alleinige Anteilhaber, Herr Dr. Frank W. FINK, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschaft beschliesst den Nominalwert der Gesellschaftsanteile abzuschaffen und stellt fest, dass das Gesellschaftskapital sich demzufolge auf zwölf tausend drei hundert vierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (€ 12.394,68) beläuft, eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile ohne Nominalwert.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von ein hundert fünf Euro zweiunddreissig Cent (€ 105,32) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von zwölf tausend drei hundert vierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (12.394,68) auf den Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) zu bringen, mittels Bareinzahlung des Betrages von ein hundert fünf Euro zweiunddreissig Cent (€ 105,32).

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter legt den Nominalwert der Gesellschaftsanteile auf fünfundzwanzig Euro (€ 25.-) fest, und stellt fest, dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (€ 25.-).

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschaft beschliesst Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-), eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (€ 25.-), alle zugeteilt Herrn Dr. Frank W. FINK, Ingenieur, wohnhaft in D-66121 Saarbrücken, Bismarckstrasse 106a.

Fünfter Beschluss

Der alleinige Gesellschaft beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Bourglinster nach Schuttrange zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 2. (Absatz 1) : Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schuttrange.

Sechster Beschluss

Der alleinige Gesellschaft legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-5371 Schuttrange, 22, rue des Prunelles.

Siebter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Herrn Christian GLÖCKNER als Geschäftsführer abzurufen und erteilt ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Dr. Frank W. FINK, Ingenieur, wohnhaft in D-66121 Saarbrücken, Bismarckstrasse 106a.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

Erklärungen

1) Herr Dr. Frank W. FINK, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung IMMOBILIEN- und KAPITALANLAGEN - VERMITTLUNGSGESELLSCHAFT, erklärt die vorerwähnte Anteilübernahme gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

2) Die Komparenten entbinden den Notar jeglicher Haftung was die gegenwärtige Urkunde anbelangt.

3) Frau Christa GLÖCKNER erklärt alle Geschäftsunterlagen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung IMMOBILIEN- und KAPITALANLAGEN - VERMITTLUNGSGESELLSCHAFT, soweit sie in ihrem Besitz sind, an Herrn Dr. Frank W. FINK auszuhändigen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: GLÖCKNER, FINK, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 14 novembre 2007. Relation: ECH/2007/1409. Reçu douze Euros 105,32.- € à 1 % = 1,0532.- € < 12.- €

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 31. Januar 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009024445/201/87.

(090026139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Easy Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.571.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Philippe RAYNAUD, gérant de société, demeurant à L-3260 Bettembourg, 80, route de Mondorf.
- 2) Monsieur Yves RAYNAUD, consul de Finlande, demeurant à F-06800 Cagnes-sur-Mer, 67, chemin des Collettes, (France).
- 3) Madame Marie-José STEMART, sans état particulier, demeurant à F-06800 Cagnes-sur-Mer, 67, chemin des Collettes, (France).
- 4) Monsieur Stéphane BAGAT, employé privé, demeurant F-57330 Ettange-Grande, 87, rue du Général de Gaulle, (France).

Tous sont ici représentés par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "EASY SOLUTIONS S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103571, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1305 du 21 décembre 2004, et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage:

* en date du 26 juillet 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1837 du 30 septembre 2006

* en date du 20 septembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2507 6 novembre 2007.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 11 août 2008, Madame Stéphanie KOENIGSECKER employée privée, demeurant F-57310 Bousse, 15, rue Jules Massenet, (France), a cédé ses cinq (5) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Monsieur Stéphane BAGAT, préqualifié.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 8 des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cents euros (200,-EUR) chacune, détenues comme suit:

1) Monsieur Philippe RAYNAUD, gérant de société, demeurant à L-3260 Bettembourg, 80, route de Mondorf, soixante-dix parts sociales,	70
2) Monsieur Yves RAYNAUD, consul de Finlande, demeurant à F-06800 Cagnes-sur-Mer, 67, chemin des Collettes, (France), treize parts sociales,	13
3) Madame Marie-José STEMART, sans état particulier, demeurant à F-06800 Cagnes-sur-Mer, 67, chemin des Collettes, (France), douze parts sociales,	12
4) Monsieur Stéphane BAGAT, employé privé, demeurant F-57330 Ettange-Grande, 87, rue du Général de Gaulle, (France), cinq parts sociales,	5
Total: cent parts sociales,	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la Société de L-3918 Mondercange 1, rue de Ehlerange, à L-1471 Luxembourg, 228, route d'Esch, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BATARDY - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009. Relation GRE/2009/62. Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024427/231/74.

(090026130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

**Horizon Services, Société à responsabilité limitée,
(anc. Genion).**

Siège social: L-8357 Goeblange, 24A, Domaine du Beaugard.
R.C.S. Luxembourg B 118.598.

Im Jahre zweitausendacht, den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft "Brown & Partners Investment S.A.", mit Sitz in L-8357 Goeblange, 24A, Domaine du Beaugard, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 118.067,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Alexander BELL, Kaufmann, wohnhaft in L-8357 Goeblange, 12, Domaine du Beaugard, allein zeichnungsberechtigtes delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

Der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, erklärt, dass er alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Genion ist, die ihren Sitz in L-8357 Goeblange, 24A, Domaine du Beaugard, hat, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 118.598, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 31. Juli 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1937 vom 14. Oktober 2006.

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

- 1.- Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in „Horizon Services" und Abänderung von Artikel 1 der Satzungen.

2.- Änderung des Gesellschaftszweckes in denjenigen eines Unternehmens zur Organisation von Seminaren, Fortbildung und Incentives sowie Abänderung von Artikel 3, Absatz 1 der Satzung, der lauten soll wie folgt:

Art. 3. (Absatz 1). „Der Zweck der Gesellschaft ist die Organisation von Seminaren, Fortbildung und Incentives.“
Gemäss der Tagesordnung hat der Kompärent folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in „Horizon Services“ abzuändern so dass demnach Artikel 1 der Satzungen wie folgt lautet:

„ **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung Horizon Services.“

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftszweck in denjenigen eines Unternehmens zur Organisation von Seminaren, Fortbildung und Incentives abzuändern so dass Artikel 3, Absatz 1 der Satzungen lautet wie folgt:

Art. 3. (Absatz 1). „Der Zweck der Gesellschaft ist die Organisation von Seminaren, Fortbildung und Incentives.“

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf etwa eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Alexander Bell, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2008. LAC/2008/51585. Reçu 12 € (douze euros)

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 24. Dezember 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009024443/202/46.

(090025967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Salisbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.238.

In the year two thousand and eight on the seventeenth day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Salisbury S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 26 November 2008, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The meeting was presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

There was appointed as secretary and the Meeting appoint as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole shareholder represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. As it appeared from said attendance list, all five hundred (500) shares, in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholder of the Company declared that it had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

3. The agenda of the meeting was as follows:

A. Increase of the issued share capital by an amount of eighty seven thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 87,500) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 12,500) to one hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 100,000) by the issue of three thousand five hundred (3,500) new shares with a par value of GBP 25 (twenty-five Great Britain Pounds) each, by contribution in cash.

B. To consequentially amend article 5 of the Company as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at GBP 100,000 (one hundred thousand Great Britain Pounds) divided into 4,000 (four thousand) shares with a par value of GBP 25 (twenty-five Great Britain Pounds) each."

After the above has been approved and acknowledged by the meeting, the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital by an amount of eighty seven thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 87,500) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 12,500) to one hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 100,000) by the issue of three thousand five hundred (3,500) new shares with a par value of GBP 25 (twenty-five Great Britain Pounds) each.

The subscriber DH Salisbury S.à r.l., with registered office at L-2449 Luxembourg, 28, Boulevard Royal, represented by Régis Galiotto, prenamed, pursuant to proxy dated 16 December 2008, subscribed to the three thousand five hundred (3,500) new shares for a total subscription price of eighty seven thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 87,500).

Evidence of payment to the Company of such contributions in cash was given to the undersigned notary.

Second resolution

The meeting then resolved to amend article 5 as to read as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at GBP 100,000 (one hundred thousand Great Britain Pounds) divided into 4,000 (four thousand) shares with a par value of GBP 25 (twenty-five Great Britain Pounds) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 1,800.-Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suite la traduction française

L'an deux mil huit, le dix-sept décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Salisbury S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par le notaire Joseph Elvinger le 26 Novembre 2008, en cours de publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial").

L'assemblée a été présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, laquelle liste de présence restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

2. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les cinq cents (500) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et l'associé de la Société a déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

A. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt sept mille cinq cents Livres Sterling (GBP 87,500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12,500) à cent mille Livres Sterling (GBP 100,000) par l'émission de trois mille cinq cents (3,500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de GBP 25 (vingt-cinq Livres Sterling) chacune.

B. Modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à GBP 100,000 (cent mille Livres Sterling) divisé en 4,000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25 (vingt-cinq Livres Sterling) chacune."

Après que ce qui précède ait été approuvé et constaté par l'assemblée, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis à concurrence de quatre-vingt sept mille cinq cents Livres Sterling (GBP 87,500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12,500) à cent mille Livres Sterling (GBP 100,000) par l'émission de trois mille cinq cents (3,500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de GBP 25 (vingt-cinq Livres Sterling) chacune.

Le souscripteur DH Salisbury S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 28, Boulevard Royal, représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 16 décembre 2008, a souscrit aux trois mille cinq cents (3,500) parts sociales nouvelles pour un prix de souscription de quatre-vingt sept mille cinq cents Livres Sterling (GBP 87,500).

Preuve du paiement à la Société de ces apports en numéraire a été donnée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée a ensuite décidé de modifier l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à GBP 100,000 (cent mille Livres Sterling) divisé en 4,000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25 (vingt-cinq Livres Sterling) chacune."

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à 1.800.-Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51360. Reçu à 0,50%: quatre cent soixante-seize euros vingt-neuf cents (476,29.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009024452/211/109.

(090025906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Monterey Holdings I Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.659.100,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.057.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des associés du 29 janvier 2009

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 29 janvier 2009 à Luxembourg, que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur François Pfister de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Gérard Maîtrejean, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en remplacement de Monsieur François Pfister.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025268/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Stadlux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.412.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2009

- Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

- L'Assemblée Générale accepte et approuve à compter de ce jour à la démission de:

Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de Mme Claudine BOULAIN:

M. Michael ZERBIB, directeur de sociétés, né le 6 juin 1971 à Pantin (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait Sincère et conforme

STADLUX INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025257/1022/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02323. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Cophil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 77.274.

—
Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Sandro CAPUZZO, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Sandro CAPUZZO précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COPHIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009025422/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

ADD Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 100.274.

—
L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ADD Venture SA", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu du 22 mars 2004 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 4 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100274.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

Le président désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les 320 (trois cent vingt) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision de supprimer la valeur nominale des actions.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 676.899,72 (six cent soixante seize mille huit cent quatre vingt dix neuf euros soixante douze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente deux mille euros) à EUR 708.899,72 (sept cent huit mille huit cent quatre vingt dix neuf euros soixante douze cents) sans création de nouvelles actions, par apport en nature d'une créance.- Souscription et libération de l'augmentation-Description de l'apport.

3.- Diminution du capital social pour le porter de son montant actuel de EUR 708.899,72 (sept cent huit mille huit cent quatre vingt dix neuf euros soixante douze cents) à EUR 32.000,- (trente deux mille euros) par absorption des pertes et réduction subséquente du pair comptable des actions.

4.- Décision de ré-attribuer une valeur nominale aux actions, soit une valeur de EUR 100,- (cent euros) chacune.

5.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions. Le capital est donc fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) divisé en 320 (trois cent vingt) actions sans désignation de valeur.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 676.899,72 (six cent soixante seize mille huit cent quatre vingt dix neuf euros soixante douze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente deux mille euros) à EUR 708.899,72 (sept cent huit mille huit cent quatre vingt dix neuf euros soixante douze cents) sans création de nouvelles actions, par apport en nature d'une créance.

Intervention - Souscription - Libération

Interviennent ensuite les actionnaires existants représentés par Maître Catherine, Desso prénommée, en vertu des 5 procurations, qui demeureront annexées au présent acte;

lesquels ont déclaré souscrire et libérer intégralement l'apport en nature d'une valeur de EUR 676.899,72 (six cent soixante seize mille huit cent quatre vingt dix neuf euros soixante douze cents) comme suit:

- Madame Remedios Dupasquier demeurant à Route de Zires 26, Crans-Montana, 3963 Valais, Suisse	EUR 135.379,94
- Monsieur Pierre Dupasquier demeurant à Route de Zires 26, Crans-Montana, 3963 Valais, Suisse	EUR 135.379,94
- Madame Catherine Dupasquier demeurant à 7, rue Sextius Michel, 75015 Paris, France	EUR 135.379,94
- Madame Anne-Marie Morrongiello demeurant à Chemin Armand Dufaux, 80 1246 Corsier Suisse	EUR 135.379,94
- Monsieur Jacques Yves Dupasquier demeurant à 38 Pili Avenue South Forbes Park Makaty City Philippines 1120	EUR 135.379,94

Description de l'apport:

L'apport en nature d'une valeur globale de EUR 676.899,72 (six cent soixante seize mille huit cent quatre vingt dix neuf euros soixante douze cents) consiste en une créance des actionnaires sur la Société d'un montant de 676.899,72 (six cent soixante seize mille huit cent quatre vingt dix neuf euros soixante douze cents). Cette créance est évaluée à sa valeur comptable.

Rapport d'évaluation de la créance.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Société de Révision et d'Expertises Sàrl, L-8211 Mamer 53, Route d'Arlon, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous certifions par la présente:

1. L'apport en nature est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. Le mode d'évaluation adopté est raisonnable.
3. La valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur de l'augmentation de capital de EUR 676.899,72 sans création de nouvelles actions."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de diminuer le capital social pour le porter de son montant actuel de EUR 708.899,72 (sept cent huit mille huit cent quatre vingt dix neuf euros soixante douze cents) à EUR 32.000,- (trente deux mille euros) par absorption des pertes et réduction subséquente du pair comptable des actions.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de ré-attribuer une valeur nominale aux actions, d'un montant de EUR 100,- (cent euros) par action.

Cinquième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) divisé en 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ 3.000,-EUR.

Provision: une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51341. Reçu à 0,50%: trois mille trois cent quatre-vingt-quatre euros cinquante cents (3.384,50.-€).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009024430/211/109.

(090026042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

KanAm Grund Omegalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 39.608.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of January

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

The private limited liability company governed by German law KanAm Grund Kapitalanlagegesellschaft mbH, with registered office in D-60327 Frankfurt/Main, Friedrich-Ebert-Anlage 49, (Germany), registered with the trade and companies' register of Frankfurt am Main number HRB 52360 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mrs. Barbora Babincova-Hyrdelova, lawyer, professionally residing in L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit, in virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- KanAm Grund Omegalux S.A., previously KanAm Omegalux S.A., is a public limited liability company ("société anonyme") having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 39.608, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, dated 13 February 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 331 of 1 August 1992, and

- the articles of association of the Company have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 12 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 288 of 4 February 2008 (the "Articles of Association").

This being declared, the appearing party owner of the twenty thousand (20,000) shares representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventeen million euro (EUR 17,000,000.-) in order to raise it from its current amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) to seventeen million five hundred thousand euro (EUR 17,500,000.-) by creating and issuing six hundred eighty thousand (680,000) new shares (the "New Shares") without nominal value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe to the New Shares and to pay them entirely up by contribution in cash of seventeen million euro (EUR 17,000,000).

All the New Shares having entirely been paid up by payment in cash, the amount of seventeen million euro (EUR 17,000,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend article three (3), of the Articles of Association so as to reflect the foregoing decision, which shall read as follows:

"The issued share capital of the Company is fixed at seventeen million five hundred thousand euros (EUR 17,500,000), divided into seven hundred thousand (700,000) shares (the "Shares") without nominal."

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at SIX THOUSAND EURO (€ 6,000.-),

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quinze janvier,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand -Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit allemand KanAm Grund Kapitalanlagegesellschaft mbH, avec siège social à D-60327 Francfort/Main, Friedrich-Ebert Anlage 49, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Francfort/Main sous le numéro HRB 52360 (l'"Actionnaire Unique"), dûment représentée par Madame Barbora Babincova-Hyrdelova, juriste, résidant professionnellement au L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Actionnaire Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- KanAm Grund Omegalux S.A., anciennement KanAm Omegalux S.A., est une société anonyme ayant son siège social au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.608, (la "Société"), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 13 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 1^{er} août 1992, et

- les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 288 du 4 février 2008 (les "Statuts").

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant les vingt mille (20.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de dix-sept millions d'euros (17.000.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (500.000,-EUR) à dix-sept millions cinq cent mille euros (17.500.000,-EUR) par l'émission de six cent quatre-vingt mille (680.000) nouvelles actions (les "Nouvelles Actions"), sans valeur nominale.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique décide de souscrire les Nouvelles Actions et de libérer intégralement les Nouvelles Actions moyennant un apport en numéraire consistant dans le versement d'un montant de dix-sept millions d'euros (17.000.000,-EUR).

Toutes les Nouvelles Actions ayant été intégralement libérées par paiement en numéraire, le montant de dix-sept millions d'euros (17.000.000,-EUR) est maintenant à la disposition de la Société, preuve de ce qui précède a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article trois (3), des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à dix-sept millions cinq cent mille euros (17.500.000,- EUR), divisé en sept cent mille (700.000,- EUR) actions (les "Actions") sans valeur nominale"

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ SIX MILLE EUROS (€ 6.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand - Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Barbora Babincova-Hyrdelova, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2009. Relation: EAC/2009/601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 06 février 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009024463/219/116.

(090025499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

VSII (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.581.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 janvier 2009

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de VSII (Lux) S.à r.l. prise en date du 26 janvier 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Monsieur Jacques de Patoul, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- démission de Madame Elena Morrisova, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Davy Beaucé, né le 31 décembre 1981 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Davy Beaucé.

Référence de publication: 2009025273/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Belgravia European Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 825.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 113.404.

EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 9 février 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Monsieur Laurent HEILIGER et Monsieur Manuel HACK, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Pour BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009024956/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.